



Un voisin a t il le droit de fermer le placard technique

Par Lou67

Bonjour, j ai un voisin qui veut fermer les placard technique (les loquets) ou se trouve les compteurs d eau et les autre placard de notre étage, car il veut les fermer car il n arrive pas à dormir.

Ça fais 6 fois qu il nous en parle et Nous les copropriétaires de l etage en question nous ne sommes pas d'accord pour les fermer et ma question est à t il le droit de les fermer même si nous ne sommes pas d'accord nous sommes 5 copropriétaires de l etage à ne pas etre d accord sur ça et les autres copropriétaires de l immeuble non plus.

Car en plus même si ont est pas d accord il les fermera quand même donc ma questions a t'il le droit de les fermer malgré qu on ne sois pas d'accord car il voulait mettre aussi des cadenas

Merci de votre réponse

Par Franky02

Bonjour,
Non, votre voisin n'a pas le droit de fermer ces placards sans l'accord des copropriétaires, surtout s'ils contiennent les compteurs d'eau ou d'autres équipements techniques accessibles à tous. Ce sont des parties communes, et toute modification ou fermeture doit être votée en assemblée générale de copropriété.

S'il insiste malgré votre désaccord, vous pouvez en parler au syndic, qui pourra lui rappeler les règles.

Bon courage à vous !

Par Nihilscio

Bonjour,

Ce genre de chamaillerie est ridicule. Il est normal qu'une porte de placard soit fermée, mais sans être verrouillée pour que chacun puisse accéder à son compteur.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Le copropriétaire (?) voisin n'a aucun droit de mettre des cadenas de sa propre initiative.
Que les placards ne soient pas ouverts à tous les vents est sans doute préférable, mais je ne comprend pas comment ceci empêche votre voisin de dormir ?

L'accès aux parties communes est sous la responsabilité du syndic, lequel peut soumettre au vote de l'AG toute disposition visant à éviter les nuisances ou malveillances.

Par janus2

car il veut les fermer car il n arrive pas à dormir.

Bonjour,
Pouvez-vous préciser ?